



Avenant d'une Modification de plan

Par **Vert et O**, le **19/12/2013** à **12:51**

Bonjour,

J'achète actuellement un appartement sur plan livré l'année prochaine.

J'ai effectué des modifications de plan.

J'ai reçu de la part du constructeur:

- un devis sur le surcoût que cela engendre
- 2 nouveaux plans à valider et à retourner signés.

Après signature du devis et des plans, je me suis rendu compte que le commercial du constructeur a oublié de retirer sur les 2 plans de retirer une chose à mon avantage.
(Électrification des volets roulants)

Quelques semaines plus tard, le constructeur se rend compte de son erreur et m'informe par courrier qu'effectivement il y'a une erreur de sa part et il me demande de signer les deux nouveaux plans. (volet roulant manuel)

J'ai bien conscience que dans le devis signé, j'ai refusé l'électrification des volets roulants car trop cher.

Suis je obligé de signer cet avenant avec les nouveaux plans (volet roulant manuel) ?

Puis je signifier au constructeur qu'en raison de son erreur je ne signerai pas ces 2 nouveaux plans?

Merci d'avance pour vos réponses.